



La Mairie de LIMOUX communique :

Le service de l'état civil n'étant doté que d'une seule station biométrique, à partir du 07 mars 2017, il devient obligatoire de prendre rendez-vous pour tout dépôt de demande de carte nationale d'identité ou de passeport. Au dépôt de la demande, la présence de l'enfant mineur est obligatoire.

La prise de rendez-vous est obligatoire pour les retraits de passeport des personnes âgées de 12 ans et plus (prise d'empreinte à la remise) et pour les retraits de C.N.I. des personnes majeures.

Le non respect des horaires entraîne l'annulation du rendez-vous.

Tél. du service de l'état civil : 04.68.31.85.11.